

Le syndicat CFTC Caisse des Dépôts vous informe:

Rappels des définitions des qualifications et échelles indiciaires des personnels privés de la CDC

Employé de 225 à 550 points

Est considéré comme employé, un salarié qui n'a pas de rôle d'encadrement.

Technicien supérieur de 310 à 600 points

Est considéré comme technicien supérieur, le salarié dont la formation ou l'expérience permet de réaliser en autonomie des travaux requérant des connaissances professionnelles éprouvées.

Attaché d'études de 310 à 535 points

Est considéré comme cadre « attaché d'études » le salarié chargé de mission d'exécution d'études ou de travaux sous responsabilité hiérarchique.

Attention: est considéré comme cadre, le salarié qui a une formation supérieure (quelle que soit la discipline) sanctionnée par un diplôme d'enseignement supérieur reconnu par la loi, ou une formation, une expérience reconnue équivalente, et qui occupe un poste dans lequel il peut les mettre en œuvre.

Directeur d'études à partir de 705 points

Cadre choisi en raison de l'autorité manifestée dans les connaissances et la pratique de sa spécialité pour assumer la responsabilité entière et permanente d'une unité ou d'une mission. Dans l'exercice de ses fonctions, ses prérogatives le conduisent à prendre les initiatives et les directives qui en découlent et à exercer éventuellement un commandement de subordonnés.

Cadre hors grille

Cadre dont la nature des responsabilités et la haute technicité impliquent une autonomie certaine dans l'organisation de son travail. Cadre ayant des fonctions de direction, membre du comité exécutif de la CDC, membre des comités de direction des branches de la CDC, directeur régional.

Chargé d'études A de 485 à 710 points

Cadre doté d'une compétence assurée dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées en raison de ses connaissances et de son expérience, et qui est chargé, de plus, d'un rôle de conception ou de coordination.

Chargé d'études B de 630 à 910 points

Cadre possédant une parfaite maîtrise de ses connaissances et de leur application, ainsi que le sens des responsabilités. Salarié auquel est confiée une fonction impliquant initiative ou conception avec, éventuellement, coordination et contrôle du travail de subordonnés, mission de conseil auprès de la hiérarchie ou contrôle de certaines activités...

*Toute l'équipe du syndicat CFTC
Caisse des Dépôts et Consignations*



*vous souhaite
une très belle année*



BESOIN D'INFORMATIONS ?

Notre site syndical internet: <https://www.cdccftc.fr/>

Valérie RUBA-COUTHIER

06.66.46.11.52

syndicat.cftcpublic@caissedesdepots.fr

